

# FICHE DE SUIVI MOUVEMENT INTRA 2015



Corps

Discipline

Adhérent SE-UNSA. N° :

Adhésion jointe

Non adhérent

Compte tenu du nombre important de dossiers que nous suivons, ceux des adhérents seront traités prioritairement

Titulaire

Stagiaire

Entrant dans l'Académie

NOM : \_\_\_\_\_ Nom de Jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Téléphone(s) : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse administrative « actuelle » : \_\_\_\_\_

Échelon au 31/08/2014 (ou au 1/09/2014 par reclassement) : \_\_\_\_\_

Ancienneté dans le poste (en année) : \_\_\_\_\_

### Type de demande :

- Rapprochement de conjoint avec...  
 Mutation simultanée avec .... (nom & discipline) \_\_\_\_\_

- Dossier médical / handicap  
 Demande pour la résidence l'enfant  
 Carte scolaire  
 Convenance personnelle / autre

### Situation familiale :

- Marié(e)  
 Concubin avec enfants  
 PACS  
 Célibataire

Nombre d'enfants :

### Situation administrative actuelle :

- Titulaire d'un poste établissement  TZR  
 Affectation à titre provisoire  Stagiaire  
 Congé  Disponibilité  
 APV depuis \_\_\_ ans  
 Autre :

N° vœu	Libellé du vœu	Barème du vœu	N° vœu	Libellé du vœu	Barème du vœu
1			11		
2			12		
3			13		
4			14		
5			15		
6			16		
7			17		
8			18		
9			19		
10			20		

### Vœux particuliers

SPEA (postes spécifiques) :

Vœux préférentiels ZR :

**Fiche à compléter avec précision et à nous retourner avant le 6 mai 2015. Joindre la photocopie de la demande intra académique et des pièces justificatives.**

SE-Unsa de l'ORNE - 4 RUE MICHELET - 61000 ALENCON

Tél. 09 63 20 21 84 ou 02 33 28 47 15 /

61@se-uns.org



# BAREME INTRA 2015 Académie de Caen Syndicat des Enseignants-UNSA

PARTIE COMMUNE DU BAREME		Pts
<b>ECHELON (ancienneté service)</b> (au 31/08/2014 par promotion mais au 1/9/2014 si reclassement)	<b>7 points</b> par échelon de CN ( <b>21 points minimum</b> 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> échelon) HC : <b>49 pts forfaitaires + 7 pts</b> par échelon de la HC // Agrégés HC au 6 <sup>ème</sup> échelon & 2 ans d'anc. = 98 pts Classe exceptionnelle : <b>77 points forfaitaires + 7 points</b> par échelon de CE (98 points maxi)	
<b>ANCIENNETE DE POSTE</b> (établissement, ZR, enseignement supérieur, détachement...)	<b>10 pts</b> par année de service dans poste actuel ou dernier occupé + bonus selon l'ancienneté (non cumulables) : + <b>25</b> pour <u>4</u> ans + <b>50</b> pour <u>6</u> ans + <b>100</b> pour <u>8</u> ans + <b>150</b> pour 10 ans et + <b>10 points</b> pour 1 an service national avant affectation comme titulaire Les cartes scolaires conservent l'ancienneté acquise sauf s'ils ont obtenu un poste sur un vœu non bonifié	
SITUATION ADMINISTRATIVE		
<b>TZR</b>	+ <b>40 points</b> pour les TZR formulant un « vœu département » Bonus sur le premier vœu « BEC » de la ZR dont on est titulaire : + 90 pts à partir de 4 ans d'ancienneté 120 points si 6 ans d'ancienneté ; 150 points si 8 ans et plus. TZR demandant à rester en APV, CLAIR, REP+ : + 1000 pts si étab. en vœu n°1 (& accord du chef d'établissement)	
<b>Exercice : en APV / REP 2014=&gt; REP 2015</b> (y compris exercés hors académie) <b>en APV / CLAIR 2014 =&gt; REP + 2015</b> <b>Mesure de carte scolaire APV</b>	<b>100 pts</b> pour 5 à 7ans / <b>150 pts</b> pour 8 ans sur <b>tout type de vœux</b> <b>150 pts</b> pour 5 à 7 ans / <b>200 pts</b> pour 8 ans sur <b>tout type de vœux</b> <b>En cas de mesure de carte scolaire APV ou de sortie contrainte du dispositif, il y a une bonification :</b> 50 pts pour 1-2 ans / 75 pts pour 3-4 ans / 100 pts pour 5ans / 120 pts pour 6-7 ans / 150 pts ≥ à 8 ans	
<b>Stagiaire ex-contractuel /MI-SE/ ex-AED...</b>	Classement au 1/09/2014 : <b>80 pts</b> 4 <sup>ème</sup> éch./ <b>90 pts</b> 5 <sup>ème</sup> éch./ <b>100 pts</b> 6 <sup>ème</sup> éch. sur vœu département (joindre état de service)	
<b>Stagiaires ex-titulaires</b>	<b>1000 pts</b> sur le <b>vœu département</b> correspondant à l'ancienne affectation avant réussite au concours	
<b>Réintégration à titre divers / ou après CLD, poste adapté, CLE...</b>	<b>Titre divers 1000 points</b> sur département ou ZRD <b>Autre : 500 points</b> sur le <b>vœu département, BEC ou ZR</b> correspondant à l'ancienne affectation	
<b>Poste partagé dans communes non limitrophes ou établissement rural isolé (2000-2001)</b>	<b>80 points</b> après 5 ans de services effectifs successifs ou non <b>100 points</b> après 8 ans de services effectifs successifs ou non <b>Sur vœux géographiques et larges (commune, groupement communes, BEC, ZR)</b>	
<b>CARTE SCOLAIRE demander : établissement / commune / département</b>	N'exclure aucun type d'établissement, sauf agrégé demandant lycée Carte Sc. antérieure à 2015 : <b>1500 pts</b> sur <b>établissement de l'ancien poste &amp; commune</b> (si affectation en dehors) (Professeurs de LP & STI : 1500 pts sur établissement / commune / Bec / département) Carte Sc. 2015 : <b>1500 pts</b> sur <b>anc. poste &amp; commune &amp; dép. correspondant</b>	
<b>Personnel enseignant à l'année une autre discipline que la sienne</b>	<b>50 points</b> sur <b>tout type de vœux</b> dès la 1 <sup>ère</sup> année pour les enseignants qui ne sont pas engagés dans une procédure de reconversion	
SITUATION FAMILIALE OU CIVILE : (date de prise en compte mariage/ pacs : 1/09/2012)		
<b>Rapprochement de conjoints Séparation (titulaires) justifiée</b> <b>Prise en compte des situations au 1/09/2014 ou 01/01/2015 (enfants à naître)</b>	+ <b>90,2 points</b> pour vœux <b>BEC, département ou ZR du département</b> de résidence professionnelle ou privée du conjoint. Le 1 <sup>er</sup> vœu département à apparaître dans la liste est le département du conjoint. + <b>30,2 points</b> sur <b>vœux géographiques</b> (commune, groupement, ZRE) du département du conjoint <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>25 pts/ enfant</b> à charge au 01/09/2015 sur vœu BEC/ Département / ZRD / Aca</li> </ul> <b>Bonifications pour années de séparation (agents en activité )</b> sur vœu département, Académie, ZRD, ZRA <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>50 pts</b> pour 1 an ; <b>100 pts</b> pour 2 ans ; <b>200 pts</b> pour 3 ans ; <b>400 pts</b> pour 4 ans et plus</li> </ul>	
<b>Mutation simultanée entre conjoints</b>	Les vœux demandés doivent être strictement identiques <b>80 points</b> sur le <b>département ou ZRD / 30 pts</b> communes, groupements communes, BEC, ZRE	
<b>Rapprochement de résidence de l'enfant / garde conjointe ou alt./ parent isolé</b>	Bonification forfaitaire de <b>90 points</b> sur BEC / Département / ZRD. Bonification forfaitaire de <b>30 points</b> sur les communes / groupements / ZRE + <b>25 pts/ enfant</b> à charge au 01/09/2015 sur vœu BEC/Dpt/ZRD/Aca	
OPTIONS INDIVIDUELLES / DEMANDES PARTICULIERES		
<b>Agrégé formulant vœu lycée</b>	<b>90 points</b> (si discipline enseignée également en collège)	
<b>Mutation au titre du handicap</b> Titulaire / enfant ou conjoint	<b>1000 points</b> sur <b>zone géographique ou département.</b> Possibilité d'affectation hors-barème. Dossier (certificat + reconnaissance + lettre) à envoyer avant le 3 avril 2015. 50 points si RQTH et dossier déposé (mais non cumulable avec bonus 1000 points) sur vœux géographiques	
<b>Sportif de haut niveau</b>	<b>50 points</b> par année successive d'affectation provisoire pendant 4 ans sur <b>vœux département et académie</b>	
<b>Sortant d'un stage de reconversion</b>	<b>50 points</b> pour la 1 <sup>ère</sup> mut. dans la nouvelle discipline sur <b>tout type de vœux</b> <b>150 points</b> sur vœu BEC (non cumulables entre elles) Les personnels non satisfaites sont réaffectés sur la ZR correspondant à la nouvelle discipline	





# Rejoignez le SE-Unsa

Profitez de l'opération «Adhésion découverte» du 10 mars au 10 mai pour vous syndiquer (\*) au tarif préférentiel de 80 €.

## • L'Enseignant et ses suppléments

Pédagogie, métier, analyses, coups de gueule, fiches pratiques... toute l'info mensuelle à domicile.



## • Des infos en ligne régulières

Des newsletters généralistes mais aussi catégorielles sur l'actualité



## • Un relais de proximité

Des militant(e)s à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.



## • Un suivi personnalisé

Mutations, calcul de retraite, promotions... Des conseils, de l'aide pour votre déroulement de carrière grâce à des outils personnalisés et un espace adhérent dédié.



Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)

(\*) valable jusqu'à la rentrée 2015.

**BULLETIN D'ADHÉSION**  
adhésion découverte titulaire



J'adhère au tarif préférentiel de 80 €

Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
Nom de naissance : ..... Né(e) le : .....  
Adresse personnelle : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....  
Adresse mél personnelle : .....  
Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice : .....

Premier degré     Professeur des écoles     Instituteur    Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF...) : .....  
 Second degré    Discipline : .....     Certifié     PLP     Agrégé     Bi-admissible  
 AE     CE     PEGC     CE d'EPS     Cop     PEPs     CPE     DCIO     Autre (préciser) : .....

Échelon : .....     Classe normale     Hors classe     Classe exceptionnelle

Mode de paiement :     Chèque     Prélèvements fractionnés\*

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature : .....

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à :

SECTION SE-Unsa de l'ORNE - 4 RUE MICHELET  
61000 ALENCON

Tél. 02 33 28 47 15 - 09 63 20 21 84



\* Imprimez l'autorisation de prélèvement sur [www.se-unsa.org/prelevement](http://www.se-unsa.org/prelevement)